

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : annie-champagne-cssbe-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/16a7ab6be7066617bb0f57a7>

Date d'obtention : 2025-12-18 17:40:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, la première étape est de rencontrer la personne qui signale la situation, que ce soit la victime ou un autre élève et agir dans un souci de bienveillance, en adoptant une approche empathique. Par la suite, il est important d'évaluer la situation en remplissant la grille se trouvant à l'intérieur de la trousse Sexto. Vérifier l'information auprès des autres jeunes impliqués dans la situation, le cas échéant, et remplir avec eux la grille d'évaluation. Si nous croyons que les activités pourraient être malveillantes, il est primordial de ne pas questionner le jeune instigateur et contacter le service de police. Nous pouvons saisir son cellulaire. Si nous croyons que les activités sont plutôt reliés à un acte impulsif, nous devons rencontrer l'élève instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Communiquer avec le service de police par la suite afin qu'il prenne en charge la suite des procédures. Il faut, en tout temps, éviter de consulter les photos ou les vidéos. Protéger au maximum l'identité des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervention va se vivre différemment, dépendamment de la nature des activités (malveillantes ou impulsives) et de la collaboration des jeunes impliqués. L'importance est d'évaluer la situation, au meilleur de notre connaissance, à la lumière des informations recueillies et de préserver l'identité des personnes concernées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le moment de recueillir les informations auprès de la victime semble le plus délicat.

Il est primordial d'établir une relation de confiance et de faire preuve d'une grande empathie afin de favoriser la collaboration de l'élève.